

# AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR

## RÈGLEMENT NUMÉRO 329 AYANT POUR OBJET L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT DE LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY

Avis public est, par la présente, donné par la soussignée, Linda Phaneuf, directrice générale et greffière-trésorière, aux citoyens des municipalités locales de la MRC de Beauharnois-Salaberry, que le Conseil des maires a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 20 août 2025, à 19 h 00, le *Règlement numéro 329 ayant pour objet l'augmentation du fonds de roulement de la MRC de Beauharnois-Salaberry*.

Les personnes intéressées à prendre connaissance de la teneur du règlement sont invitées à consulter la section «Documentation et règlements» du site Internet de la MRC ([www.mrcbhs.ca](http://www.mrcbhs.ca)). Une copie certifiée conforme du règlement est également disponible pour consultation au siège social de la MRC de Beauharnois-Salaberry situé au 2, rue Ellice à Beauharnois, sur les heures régulières d'ouverture des bureaux administratifs.

Ce règlement entre donc en vigueur à compter de la publication du présent avis.

Donné à Beauharnois, ce deuxième (2<sup>e</sup>) jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt-cinq (2025).

La Directrice générale et  
Greffière-trésorière,

*(Document original signé)*

Linda Phaneuf, urb.